

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Textes de référence :

- Article A-47 A-1 du Livre des Procédures Fiscales, modifié par l'arrêté du 29 juillet 2013 sur le Contrôle Fiscal des Comptabilités Informatisées.
- BOI-CF-IOR-60-40-0131213
- FAQ de l'administration fiscale mise à jour au 19 décembre 2014

Par le présent document, Cegid SA atteste que le Fichier des Ecritures Comptables (FEC) qui est généré par Cegid Loop est conforme aux exigences techniques de l'Administration Fiscale en application des textes cités en référence.

La présente attestation peut être produite auprès de l'administration fiscale ou de tout organisme de gestion sur sa demande pour justifier de la conformité des logiciels utilisés. Elle ne présume pas de la régularité et du respect sur l'application des règles en vigueur pour la tenue de la comptabilité concernée.